

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENT NO 1 DE LA FCEI RELATIVEMENT À LA
DEMANDE RÉAMENDÉE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT
ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIE À
COMPTER DU 1^{er} OCTOBRE 2018**

DOSSIER R-4018-2017 – Phase 2

Amortissement des immobilisations

Question 1

Références :

- (i) R-3879-2014, B-0198, Gaz Métro - 21, Document 21
- (ii) R-3879-2014, B-0493, Gaz Métro - 109, Document 14
- (iii) R-3970-2016, B-0068, Gaz Métro - 8, Document 13
- (iv) R-3987-2016, B-0123, Gaz Métro - 12, Document 12
- (v) B-0105, GM-N, Document 12
- (vi) R-3987-2016, Gaz Métro - 10, Document 3

Préambule :

Valeur historique des branchements d'immeuble - pastique direct (000\$)

2015 : 645 675

2016 : 684 535 (+39 versus 2015)

2017 : 721 477 (+37)

2018 : 758 496 (+37)

2019 : 815 472 (+57)

La FCEI constate une croissance de 57 M\$ de la valeur historique des branchements d'immeuble - pastique direct entre octobre 2017 et octobre 2018. Cette valeur est environ 20 M\$ plus élevée que la croissance observées sur des périodes comparables lors des années précédentes.

Questions :

- 1.1 Veuillez expliquer la croissance de 57 M\$ de la valeur historique des branchements d'immeuble - pastique direct entre le 1^{er} octobre 2017 et le 1^{er} octobre 2018.
- 1.2 Veuillez expliquer les écarts entre cette croissance et les prévisions d'additions à la base de tarification pour l'année 2018 à cause tarifaire 2018 (référence (iv)).
- 1.3 Veuillez présenter sur une base mensuelle la valeur historique, l'amortissement, les retraits, les additions et la valeur nette des branchements d'immeuble - pastique direct d'octobre 2017 à septembre 2019.

Croissance générale des dépenses d'exploitation et masse salariale

Question 2

Références :

- (i) B-0104, GM-N, Document 11, p. 1.
- (ii) R-3951-2015, B-0088, Gaz Métro-4, Document 5
- (iii) R-4024-2017, B-0024, Énergir 4, Document 5.
- (iv) B-0104, GM-N, Document 11, pp. 2 et 3.
- (v) B-0051, GM-N, Document 23, Annexe 1a, p. 18 de 83
- (vi) B-0104, GM-N, Document 20, pp. 1 et 2

Préambule :

- (i)
« Énergir, s.e.c. (« Énergir ») a toujours comme objectif le maintien d'un réseau fiable et sécuritaire, la qualité de son service à la clientèle et la sécurité de son personnel. Afin de mener à terme ses activités, les dépenses d'exploitation d'Énergir ont progressé au rythme de l'inflation depuis l'exercice financier 2015, soit une moyenne de 1,45 % par année, conformément à la formule d'allègement réglementaire autorisée par la Régie de l'énergie (la « Régie ») (D-2015-029, D-2015-181, D-2016-156 et D-2017-014). Énergir a dû faire des choix et faire preuve d'agilité afin de bien prioriser ses activités pour répondre à ses engagements et atteindre ses objectifs, tout en respectant l'enveloppe des dépenses d'exploitation autorisée dans le cadre de l'allègement réglementaire des

dernières années. Énergir continuera à prioriser consciencieusement ses activités. »
(Nous soulignons)

(ii)

Les données réelles de 2015 révèle un PMO de 1370 employé et des dépenses d'exploitation de 190 M\$.

(iii)

Les données réelles de 2017 révèle un PMO de 1399 employé et des dépenses d'exploitation de 196 M\$.

(iv)

« L'augmentation de la masse salariale de 5,3 M\$ (b) s'explique par une inflation moyenne des salaires de 2,7 %, par l'augmentation de personnel justifiée par le chevauchement de postes en vue de départs à la retraite de l'ordre de 1,1 M\$ et, tel que démontré dans l'exercice de balisage du secteur des technologies de l'information (GM-N, Document 19, Annexe 2A), par une croissance des ressources de ce service de 1,4 M\$ afin de faire face aux enjeux de cyber-sécurité, aux innovations infonuagiques et au remplacement de systèmes vieillissants, le tout partiellement compensé par la réduction du temps supplémentaire de 1,1 M\$ (sans inflation). »

(v)

Tableau 1
Écart⁴ de la rémunération directe de Gaz Métro par rapport à la médiane de son marché de référence (en pourcentage)

Groupe d'employés	Salaire de base	Rémunération directe ⁵
Cadres gestionnaires	4,3 %	5,4 %
Cadres spécialisés	7,9 %	11,4 %
Employés syndiqués de bureau	13,6 %	12,2 %
Employés syndiqués à l'heure	-4,0 %	-4,0 %
Total⁶	3,5 %	3,8 %

Questions :

Croissance générale des dépenses d'exploitation

- 2.1 À la référence (i), Énergir indique être parvenu grâce à la priorisation et à l'efficacité à maintenir une croissance moyenne des dépenses d'exploitation de 1,45% en 2015, 2016 et 2017. En comparaison, Énergir prévoit une hausse moyenne des dépenses d'exploitation de 2,4% entre 2017 et 2018 et de 5,1% entre 2018 et 2019. Pourquoi Énergir ne parvient-elle pas pour 2018-2019 à prioriser ses dépenses d'exploitation de manière à contenir leur croissance au niveau de l'inflation alors qu'elle y parvenait depuis 2015?
- 2.2 À la référence (vi), Énergir prévoit des dépenses d'opérations de 270 M\$ pour 2018. Énergir présente de plus sous le titre réallocation une réduction budgétaire pour effort corporatif de 1,7 M\$. La FCEI comprend que ce montant ne constitue pas réellement une réallocation, mais simplement une réduction des dépenses d'opération. Veuillez confirmer.
- 2.2.1 Veuillez confirmer la compréhension de la FCEI. Sinon veuillez expliquer la nature de la réallocation et indiquer où cet item est réalloué.
 - 2.2.2 Veuillez justifier de ne pas présenter des dépenses d'opérations totales reflétant les dépenses réellement prévues de 270 M\$ moins 1,7 M\$.
 - 2.2.3 Veuillez ventiler l'effort de 1,7 M\$ entre les rubriques de la page 2 de la référence (vi).
- 2.3 Veuillez indiquer à quel moment Énergir a décidé qu'elle devait faire un effort corporatif?
- 2.4 Veuillez expliquer ce qui distingue l'effort corporatif de la priorisation des activités?
- 2.5 Veuillez expliquer pourquoi Énergir de reconduit-elle pas l'effort corporatif?
- 2.6 Relativement aux références (iii) et (vi) Veuillez justifier la hausse de 88 PMO entre 2017 et 2019.

Inflation des salaires

- 2.7 Veuillez indiquer à quel moment Énergir a pris connaissance pour la première fois des résultats du balisage sur la rémunération globale.
- 2.8 Veuillez indiquer à quel moment ont été signées les conventions collectives présentement en vigueur.
- 2.9 Veuillez indiquer comment Énergir a pris en compte le balisage sur la rémunération globale dans la fixation de la croissance des salaires de ses employés depuis l'obtention de ce balisage?
- 2.10 Veuillez présenter la hausse salariale moyenne réelle ou prévue des employés non syndiqués pour les années 2017-2018 et 2018-2019.
- 2.11 Veuillez présenter la hausse salariale moyenne réelle ou prévue des employés syndiqués pour les années 2017-2018 et 2018-2019.

Réduction du temps supplémentaire

- 2.12 À la référence (iv), Énergir prévoit une réduction de 1,1 M\$ de la masse salariale en lien avec le temps supplémentaire. Veuillez expliquer les facteurs qui amènent Énergir à prévoir moins de temps supplémentaire.

Chevauchement de postes – départs à la retraite

- 2.13 Veuillez indiquer le nombre de personnes éligibles à la retraite, le nombre de départs à la retraite et le nombre de postes avec chevauchement pour les années réelles 2015, 2016 et 2017, l'année de base et l'année témoin.

Dépenses – TI

Question 3

Référence :

- (i) B-0112, GM-N, Document 20, p. 1
- (ii) B-0104, GM-N, Document 11, pp. 3 et 4
- (iii) B-0079, GM-L, Document 9, pp. 3 et 4
- (iv) R-3837-2013, B-0327, Gaz Métro-19, Document 4, question 13.4.
- (v) R-3837-2013, B-0138, Gaz Métro-11, Document 14, p. 4
- (vi) R-3837-2013, B-0138, Gaz Métro-11, Document 14, Annexe A, p. 1

Préambule :

(i)

« L'augmentation de la masse salariale de 5,3 M\$ (b) s'explique par une inflation moyenne des salaires de 2,7 %, par l'augmentation de personnel justifiée par le chevauchement de postes en vue de départs à la retraite de l'ordre de 1,1 M\$ et, tel que démontré dans l'exercice de balisage du secteur des technologies de l'information (GM-N, Document 19, Annexe 2A), par une croissance des ressources de ce service de 1,4 M\$ afin de faire face aux enjeux de cyber-sécurité, aux innovations infonuagiques et au remplacement de systèmes vieillissants, le tout partiellement compensé par la réduction du temps supplémentaire de 1,1 M\$ (sans inflation). »(Nous soulignons)

« L'augmentation des autres dépenses de 5,1 M\$ est principalement composée de :

- i) *une croissance des services professionnels de 2,3 M\$ (d) expliquée par :*
- a. les frais de consultants pour la réalisation des projets TI (1,6 M\$).
 - b. *l'entretien du réseau (0,4 M\$), principalement pour l'inspection de la conduite Champlain Bécancour,*
 - c. *la gestion de la notoriété et de l'image de marque de l'entreprise et l'implantation de la nouvelle identité (0,6 M\$),*
 - d. *divers projets réglementaires (0,3 M\$),*

atténuée par :

- e. *la diminution des honoraires liés à un dossier traité par l'Office national de l'énergie et à la fin de certains mandats avec des consultants en remplacement de ressources internes (-0,6 M\$);*
- ii) *une augmentation des droits d'utilisation de 1,5 M\$ (e) expliquée par les projets prévus au cours de l'exercice et le rehaussement et l'ajout de licences Microsoft;*

»

(iii)

« *Le logiciel en tant que service, aussi nommé Software as a Service (« SaaS ») est un nouveau modèle d'exploitation commerciale informatique qui gagne en popularité ces dernières années. Selon ce modèle, les logiciels sont hébergés sur des serveurs détenus par un tiers et accessibles à distance plutôt qu'installés sur l'appareil de l'utilisateur, d'où leur appellation de solutions « infonuagiques ». À l'instar des entreprises dans les secteurs des télécommunications, de la santé, des services financiers, des assurances et gouvernementaux, les utilités publiques réglementées délaissent les solutions basées sur des logiciels détenus pour se tourner vers celles de type infonuagique. Les avantages des solutions de type infonuagique sont nombreux autant pour l'utilité publique que pour ses clients :*

- *réduction des coûts;*
- *fiabilité, flexibilité et sécurité accrues;*
- *suivi de l'innovation technologique facilité; et*
- *mises à jour qui minimisent les interruptions commerciales. »*

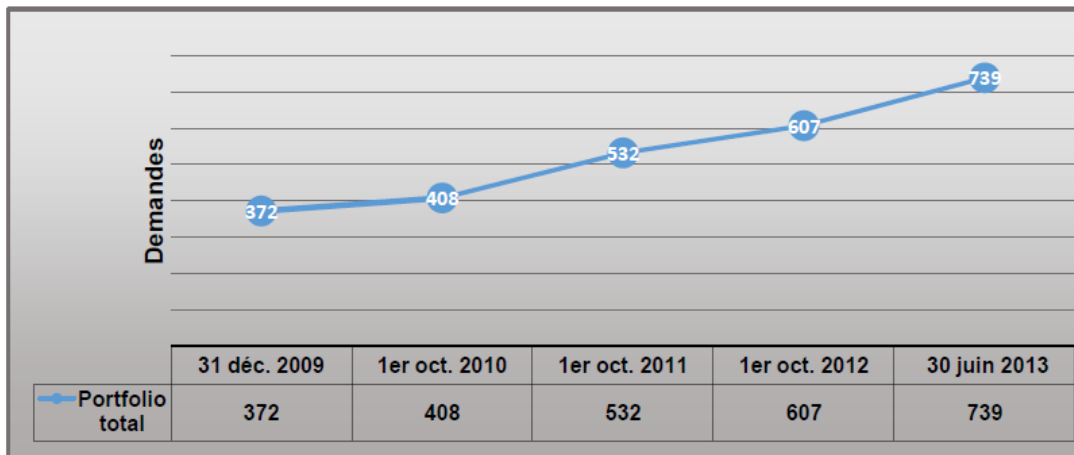
(v)

« *Ajout net de 9,5 nouveaux postes cadres à la gestion de l'information dont 1 responsable de la gestion de stockage qui a déjà été comblé en 2013. Les 8,5 autres postes sont composés de 5 programmeurs, requis afin de maintenir un niveau de service adéquat, 1 poste d'analyste fonctionnel et 1 poste d'analyste d'affaires tous deux liés au surplus de demandes et 1 architecte de solution afin de soutenir l'architecture d'entreprise. De plus, 1 poste bureau (représentant centre d'appels) a été aboli alors qu'un poste cadre temporaire de 6 mois est requis pour le projet Windows 7. Il importe à ce titre de souligner que bien que Gaz Métro ait à faire face à des défis de taille afin de rattraper le retard accumulé au niveau des projets tel que démontré précédemment, les embauches prévues auront comme ultime résultat de positionner les équipes TI de Gaz*

Métro exactement au même niveau de ressources que ses pairs de l'industrie. Veuillez trouver à l'annexe B du présent document une étude d'un consultant externe qui démontre clairement que Gaz Métro ne bénéficie actuellement pas du même nombre de ressources TI que ses pairs pour faire face aux mêmes défis. »

(vi)

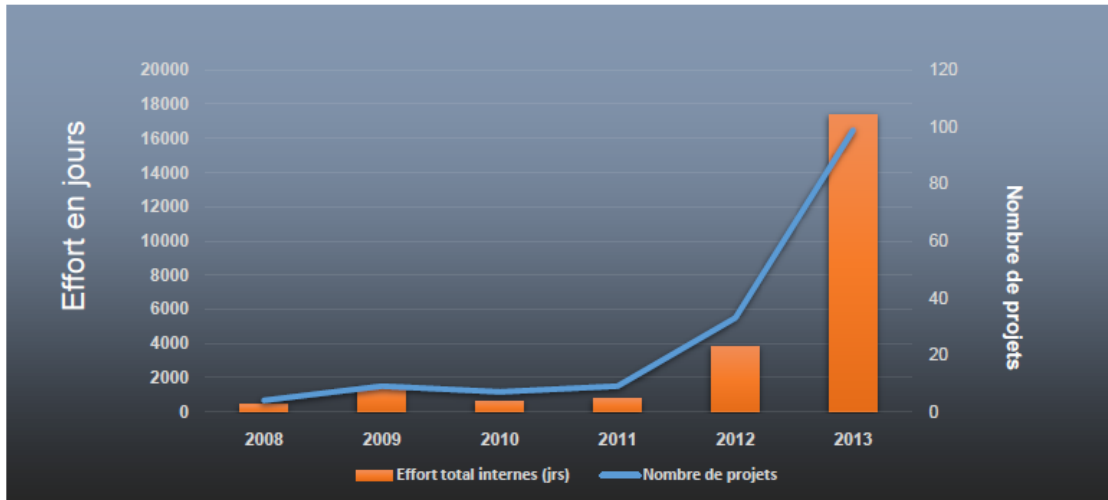
VARIATION DU PORTFOLIO DES DEMANDES DE PETITS PROJETS



Sur une période de 42 mois, le portfolio des demandes de petits projets a augmenté de plus de 98 %. (Équivalant à une moyenne de 28 % par année)

L'objectif serait à tout le moins de maintenir le niveau absolu au fil des années.

DEMANDES DE PROJETS D'ENVERGURE EN ATTENTE DE RÉALISATION



Depuis 2008, il y a une accumulation de plus de 161 projets totalisant plus de 24 000 jours d'efforts par des ressources internes en attente de réalisation. (Une moyenne de 4000 jours d'efforts par année).

À ce rythme, ce retard devient extrêmement difficile à récupérer. En 2011 et 2012 il y avait un moratoire sur les demandes afin de prioriser le projet Héritage.

La FCEI constate une croissance budgétaire de 4,5 M\$ en lien avec les technologies de l'information, soit 1,4 M\$ en ressources internes, 1,6 M\$ en services professionnels et 1,5 M\$ en projets et frais de licences. Selon Énergir, l'ajout de postes permettrait d'établir un niveau de ressources internes comparable à celui de ses pairs.

En 2013, Gaz Métro demandait également des ressources additionnelles afin de rattraper le retard accumulé en développement lors de la période du mécanisme incitatif 2007-2012. Les ajouts de ressources internes devaient permettre à Gaz Métro de se situer à un niveau de ressources internes comparables à ses pairs.

Questions :

- 3.1 Veuillez ventiler le montant de 1,4 M\$ en besoin de ressources additionnelles entre cyber-sécurité, innovations infonuagiques et remplacement de systèmes vieillissants.
- 3.2 Veuillez indiquer si ces besoins sont ponctuels ou récurrents.
- 3.3 Veuillez élaborer sur les enjeux de cyber-sécurité et indiquer en quoi ils diffèrent de ceux existant au cours des deux dernières années.
- 3.4 Selon la référence (iii), l'un des avantages de l'infonuagique est la réduction des coûts. Veuillez indiquer quelles sont les réductions de coûts attendues par Énergir avec à la mise en place de solutions de type infonuagique?

- 3.5 Veuillez indiquer comment l'infonuagique permet d'accroître la fiabilité, la flexibilité et la sécurité;
- 3.6 Veuillez indiquer quels sont les avantages pour Énergir que le suivi de l'innovation technologique soit facilité. Cela permet-il de réduire les ressources qu'Énergir doit consacrer à cette tâche?
- 3.7 Veuillez indiquer si les mises à jour (qui minimisent les interruptions commerciales) remplacent des mises à jour qu'Énergir aurait dû faire si elle n'avait pas eu recours à la solution infonuagique. Sinon, veuillez expliquer.
- 3.8 Veuillez expliquer en quoi l'infonuagique entraîne des besoins de main-d'œuvre additionnels. Veuillez indiquer si ces besoins sont permanents.
- 3.9 Veuillez présenter les coûts réels ou prévus pour le remplacement de systèmes existant pour les années 2017 à 2019. Veuillez expliquer la croissance prévue en 2019.
- 3.10 Veuillez présenter les coûts réels ou prévus en frais de consultants pour la réalisation des projets TI pour les années 2017 à 2019. Veuillez expliquer la croissance prévue en 2019.
- 3.11 Veuillez indiquer si le besoin additionnel de 1,6 M\$ est associé à un ou des projets TI en particulier et si oui, veuillez les identifier et décrire la nature des services de consultation requis.
- 3.12 Veuillez mettre à jour les graphiques de la référence (vi) pour y inclure les années 2014 à 2017 et, si l'information existe, 2018 et 2019.
- 3.13 Veuillez présenter l'évolution du PMO en services TI de 2012 à 2019.

Dépenses – Notoriété et changement de nom

Question 4

Références :

- (i) R-3837-2013, B-0139, Gaz Métro-11, Document 15, pp. 11 et 12.
- (ii) B-0104, GM-N, Document 11, p. 3
- (iii) B-0112, GM-N, Document 20, p. 11

Préambule :

- (i)

En 2014, Gaz Métro demandait une hausse budgétaire marquée pour sa campagne de positionnement.

« a) Services professionnels :
k\$

B2014: 4 984

À la direction Marketing, un montant de 3 503 k\$ est prévu pour les offensives de positionnement telles que: campagne, placements médias, médias sociaux, nouveau site web; pour les stratégies commerciales (envois postaux, dépliants, événements, foires commerciales, droits, etc.) ainsi que pour les droits d'utilisation de banque de photos (banque d'intervenants influenceurs et refonte site web) - entente de deux ans. Les besoins en lien avec les mesures de performance (sondages et analyses) et le développement des affaires nécessiteront 163 k\$, le développement des marchés 173 k\$ et les activités de positionnement 54 k\$. L'application du règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (RSPEDE) requiert 25 k\$ alors que le projet de consultation dans le cadre de la consultation gouvernementale sur les enjeux énergétiques en demande 40 k\$. »

[...]

Variation B 2014 vs B2013 et/ou P2013 38 39

d) Services professionnels :

P2013 vs B2013 : 1 295 k\$

B2014 vs P2013 : (11) k\$

Année importante de redéfinition sur le plan gouvernemental (énergie, industrie, transport, changements climatiques); il est donc important de positionner le gaz naturel et ses avantages pour le développement du Québec et par le fait même protéger les actifs de Gaz Métro et sa croissance. La haute direction a approuvé la nécessité de la campagne de positionnement, débutée en 2013. »

(ii)

Énergir indique une hausse des services professionnels de 0,6 M\$ pour la gestion de la notoriété et de l'image de marque de l'entreprise et l'implantation de la nouvelle identité.

(iii)

« Les besoins supplémentaires pour l'exercice 2019 sont principalement composés d'un montant d'environ 840 k\$ à la direction Marketing et innovation lié à la campagne de changement de nom ainsi qu'un montant de 285 k\$ pour des frais d'experts à la direction Réglementation et tarification. »

Questions :

- 4.1 Veuillez présenter les dépenses historiques ou projetées liées à l'image/notoriété/positionnement/identité de Gaz Métro de 2013 à 2019.
- 4.2 Pour les années 2017 à 2019 veuillez présenter le détail de ces dépenses, expliquer à quoi les sommes ont été consacrées et justifier la hausse demandée en 2019.
- 4.3 Veuillez identifier les budgets consacrés spécifiquement au changement d'identité pour les années 2017-2018 et 2018-2019 et en justifier l'évolution.
- 4.4 Veuillez réconcilier les montants présentés aux références (ii) et (iii).

Achats de GNR

Question 5

Références :

- (i) B-0164, GM-T, Document 3, p. 17 réponse 5.2
- (ii) B-0034, GM-H, Document 1, p. 69
- (iii) D-2015-107

Préambule :

(ii)

« À l'hiver 2018, la Ville de Saint-Hyacinthe a commencé à produire du GNR qui est, en partie, acheté par Énergir. Ainsi, cet approvisionnement a été intégré au plan d'approvisionnement 2019-2022 en fonction des projections de production pour les prochaines années. Énergir planifie que d'autres approvisionnements en GNR deviendront disponibles sur l'horizon du plan. »

(iii)

« [72] Selon la formule d'établissement du prix d'achat du gaz naturel renouvelable produit par la Ville, Gaz Métro achètera le gaz au prix du marché de la fourniture du gaz naturel, auquel seront ajoutés les coûts évités relatifs au transport, à la compression et à l'acquisition de droits d'émissions prévues au RSPEDE. Elle précise qu'en s'approvisionnant localement, elle évitera de payer ces coûts qu'elle aurait eu à payer à Dawn.

[73] Gaz Métro soutient que la formule proposée se veut simple, équitable et neutre au niveau des coûts pour l'ensemble de la clientèle.

[75] La Régie est d'avis qu'il y a lieu d'approuver la formule d'établissement du prix d'achat du gaz naturel renouvelable produit par la Ville. »

Questions :

5.1 Veuillez indiquer le prix d'achat prévu pour le GNR provenant de Saint-Hyacinthe de même que pour les autres achats en franchise.

- 5.2 Veuillez indiquer dans les deux cas s'il s'agit de contrat à prix fixe ou à index.
- 5.3 Veuillez indiquer dans les deux cas s'il le prix est fixé sur la base de la grille de tarif de rachat garanti.
- 5.4 Veuillez confirmer la compréhension de la FCEI que les achats hors territoire sont négociés de gré à gré indépendamment du tarif de rachat garanti.
- 5.5 Si les achats auprès de la ville de Saint-Hyacinthe sont basés sur un prix supérieur de celui défini à la référence (iii), veuillez justifier de payer un tarif supérieur au coût évité tel que défini par la Régie. Dans un scénario, veuillez indiquer si le prix supérieur au coût évité est assorti d'une obligation pour la ville de livrer le gaz qu'elle ne consomme pas à Énergir?
- 5.6 Veuillez indiquer si les contrats d'approvisionnement autres que celui avec Saint-Hyacinthe garantissent les livraisons à Énergir? Sinon, veuillez élaborer sur les obligations des fournisseurs.

Disposition du CFR solution informatique pour la gestion des approvisionnements gaziers

Question 6

Références :

- (i) R-4024-2017, B-0193, Énergir-26, Document 1, p. 9
- (ii) R-4024-2017, B-0193, Énergir-26, Document 1, p. 4
- (iii) B-0080, GM-L, Document 10, p. 3

Préambule :

Selon la référence (i), l'impact tarifaire projeté sur 10 ans du projet est de 19,6 M\$ alors que ce l'impact tarifaire initialement prévu était de 20,1 M\$.

(ii)
« Énergir a conclu, à la suite de l'analyse des options disponibles sur le marché, que l'alternative résidait dans la version 12c des applications Webforms et Report d'Oracle (« Diamant 2K »). En effet, Énergir a obtenu la confirmation qu'Oracle déploierait et maintiendrait cette version jusqu'en 2023. La solution alternative Diamant 2K s'avère dorénavant être la seule solution en mesure d'assurer la réalisation du projet conformément au cadre financier autorisé, et ce, malgré un report additionnel. »

La FCEI comprend de la référence (iii), que le projet a engendré des coûts inutilisables de l'ordre de 10 à 11 M\$.

Questions :

- 6.1 Veuillez confirmer la compréhension de la FCEI que les coûts inutilisables identifiés à la référence (iii) sont pris en compte dans le calcul de l'impact tarifaire sur 10 ans de 19,6 M\$ présenté à la référence (i).
- 6.2 Veuillez expliquer que l'impact tarifaire projeté à 19,6 M\$ incluant des coûts inutilisables de l'ordre de 10 à 11 M\$ soit inférieur à l'impact tarifaire « initialement » prévu de 20,1 M\$ lequel ne contient aucun coût inutilisable.
- 6.3 Depuis quelle date la version 12c des applications Webforms et Report d'Oracle existe-t-elle?
- 6.4 Veuillez indiquer depuis quelle date Gaz Métro est au fait qu'Oracle déploierait et maintiendrait cette version jusqu'en 2023.
- 6.5 Veuillez indiquer à quelle date Oracle a rendu publique son intention de supporter cette version jusqu'en 2023. Veuillez produire la référence à cet effet.

Équilibrage

Question 7

Références :

- (i) B-0119, GM-Q, Document 4, p. 1
- (ii) R-3987-2016, B-0142, Gaz Métro-15, Document 4, p. 1

Préambule :

La comparaison des références (i) et (ii) montre une évolution importante du facteur P (ligne 8) entre 2017-2018 et 2018-2019.

Questions :

- 7.1 Veuillez présenter le calcul du facteur P pour chaque tarif et pour les références (i) et (ii).
- 7.2 Veuillez expliquer la croissance importante du facteur P en 2018-2019.
- 7.3 Veuillez justifier que les clients du tarif D5 volet A paie un tarif d'équilibrage positif?
- 7.4 Veuillez expliquer que le facteur P de ces clients soit supérieur à leur facteur A.
- 7.5 Veuillez confirmer que le nombre de jours d'interruption pour ces clients est fixé de manière à ce qu'ils ne consomment jamais à la pointe.